

MARDI

29 OCTOBRE 1833.

Il s'abonne au Bureau du Journal, rue de la préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABET, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÈLETTIER ET C<sup>°</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. — chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

257.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.

Trois mois.	7 fr.
Six mois.	15
Un an.	25

POUR LES DÉPARTEMENTS  
ET L'ÉTRANGER.

Trois mois.	9 fr.
Six mois.	17
Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la *Glaneuse*, franc de port.

# LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

## ÉPHÉMÉRIDES

### DU JUSTE-MILIEU.

26 octobre 1831, acquittement de la *Gazette du Languedoc*. — 27 octobre 1830, troubles à Beyre (Côte-d'Or); saisie de la *Caricature*.

### ADMINISTRATION DE LA GLANEUSE.

Par suite de la translation de M. Granier à Clairvaux, une nouvelle société a dû être formée, qui ne laissait pas incomplete et suspendue l'œuvre de la Glaneuse.

D'après la volonté de MM. les gens du roi, M. Granier ne pouvant plus continuer d'apposer son nom au bas du journal, nous avons été obligés de nous soumettre.....

Ainsi ce n'était rien moins, en résultat, qu'une confiscation que MM. Prat et Vachon-Imbert espéraient avoir obtenue du ministère, dans leurs services contre notre gérant..... Mais ces messieurs n'atteindront pas leur but.

La nouvelle société, qui se complète incessamment, est créée par actions. D'après l'acte social, ces actions, qui sont au porteur, ne sont négociables et transférables que sur un registre ad hoc, déposé dans les bureaux de la Société; en outre, avec l'assentiment de la commission de surveillance et en présence du cédant, du cessionnaire et du gérant, ou de leurs fondés de pouvoirs.

### De la liberté individuelle.

C'est chose étrange que la façon dont les hommes du pouvoir entendent la liberté individuelle. — Cette liberté est laissée à la merci, non-seulement du juge d'instruction ou du procureur du roi, mais du dernier misérable appartenant, à quelque titre que ce soit, au personnel de la police.

Cependant la charte s'exprime en ces termes :

« La liberté individuelle est garantie, personne ne pourra être poursuivi et arrêté que dans les formes déterminées par la loi. »

Qui ne croirait, en lisant ces lignes, que la loi a entouré les citoyens de garanties tutélaires dont il n'est pas permis de se jouer? Qui oserait penser qu'un texte aussi clair ne soit qu'une audacieuse dérision, et qu'un fonctionnaire, qui ose porter la main sur un citoyen innocent, reste affranchi de toute responsabilité vis-à-vis de ceux qu'il a fait arbitrairement jeter en prison. Cela est pourtant. — Tous les jours nous sommes témoins d'attentats révoltans contre la liberté individuelle. — Il ne faut à messieurs du pouvoir aucune es-

pèce de motif; leur bon plaisir suffit quand il s'agit d'enlever un citoyen à ses travaux, à sa famille, de consommer sa ruine. — Pendant que ce malheureux sera détenu, sa famille mourra de faim peut-être, son avenir sera détruit: qu'importe? — M. le procureur du roi ou M. le juge d'instruction l'aura voulu ainsi, et, pourvu qu'il ait usé des *formes déterminées par la loi*, vous n'avez pas le plus petit mot à dire.

Or quelles sont ces formes? Il s'agit tout simplement pour ces messieurs de décerner un mandat en règle: quant au fond, nous l'avons dit, le bon plaisir de ces messieurs est un motif plus que suffisant: il n'y a plus qu'à courber la tête et à se taire.

Et, si par hasard le fonctionnaire qui vous a fait ainsi incarcérer n'a agi que pour satisfaire à des haines particulières, ou à un sentiment de vengeance personnelle, — si, dans un but de pure méchanceté, il a abusé de l'immense latitude d'arbitraire que lui laisse la loi pour se jouer de votre liberté qu'il avait mission de protéger, vous pensez peut-être que vous aurez moyen d'obtenir justice, et qu'une pénalité sévère atteindra le magistrat prévaricateur? — Détrompez-vous encore; il n'en est rien. — Quels que soient vos griefs contre un fonctionnaire, il ne vous est pas permis de le poursuivre sans avoir préalablement sollicité et obtenu l'autorisation du conseil d'état, — c'est-à-dire d'un conseil choisi tout exprès par le gouvernement pour protéger tous les abus du pouvoir possibles.....

Ainsi le parquet n'a rien à redouter, et en vérité il use fort largement de ce pouvoir immoral. — Les attentats contre la liberté individuelle se succèdent si rapidement que la plume se lasse à les signaler. — Il y a quelques jours que les débats d'une affaire de police correctionnelle nous offraient un exemple monstrueux du cynisme effronté avec lequel les gens du roi, assurés d'une scandaleuse impunité, disposent de la liberté de leurs concitoyens. — Un ouvrier imprimeur, nommé d'Argout, condamné à six jours d'emprisonnement pour un coup de poing donné à la suite d'une rixe, avait subi

cinquante jours de détention préventive..... Quelle inhumanité! quel scandale!

Aujourd'hui des discussions s'élèvent entre les marchands tailleur d'habits et leurs ouvriers, à l'occasion des salaires. — La police intervient dans le débat, neuf ouvriers sont brutallement arrêtés et conduits à Roanne. — Pourquoi cette révoltante partialité? Pourquoi ne pas arrêter aussi les maîtres qui ont eu des réunions que personne n'ignore, et la police moins que personne, sans doute?... — Pourquoi? — Parce que M. le procureur du roi leveut ainsi. — Pourquoi? — Parce qu'apparemment on doit aux uns des égards qu'on ne doit pas aux autres. — Parce qu'on peut bien y regarder à deux fois lorsqu'il s'agit de mettre en prison un homme *comme il faut*, un *monsieur*; mais qu'il ne faut pas tant de façon pour un misérable prolétaire. — C'est si peu de chose que la liberté de pareilles gens! Or donc, point de cérémonie: vite en prison; un mandat en bonne forme, et le malheureux ira mourir de misère dans un cachot, en attendant qu'on ait eu le temps de vérifier s'il est innocent ou coupable.

Et tout cela sera fort régulier; — car enfin pourquoi se plaindre; les formes déterminées par la loi auront été observées; voilà tout ce qu'on peut exiger. Cela durera-t-il long-temps?

#### M. THIERS SE MARIE,

OU CONVERSATION SUR UN SUJET BIEN PETIT.

(Historique).

- Savez-vous la nouvelle?
- Quelle nouvelle?
- La grande nouvelle.
- Oh! j'entends: la proclamation de don Carlos, à Bilbao, à Guius.... Gyus..... Juis.... Enfin n'importe!
- Vous n'y êtes pas. C'est....
- Ah! j'entends: vous voulez parler de la démission de Bourmont avec les nouveaux motifs qu'on lui assigne?
- Il s'agit bien de cela!.. Je veux....
- Attendez! C'est peut-être la naissance d'un petit Charruas que vient de mettre au monde la belle Guyunasa, épouse du vaillant Tacuabé; à cette enseigne que Madame Adélaïde, dans son inépuisable charité, vient d'envoyer à l'accouchée, une fort jolie layette, préparée en d'autres temps, et qui, certes, n'était pas destinée à servir au nouveau-né d'une mère sauvage.
- Que diable allez-vous me conter? Mais c'est de l'histoire ancienne.
- Ah! ma foi, expliquez-vous alors.
- C'est ce que vous m'avez empêché de faire jusqu'à présent. Il s'agit, veux-je dire, du mariage de M. Thiers.
- Du mariage de M. Thiers! voilà, par exemple, une nouvelle à laquelle je ne me serais jamais attendu! Et avec qui se marie M. Thiers, s'il vous plaît?
- Avec la fille de M. Dosne, receveur général, l'un des plus riches partis de France et de Navarre.
- Pauvre femme!
- Comment, pauvre femme?
- Hélas, oui!
- Je ne vous comprends pas. Vous appellez pauvre femme celle qui va épouser le ministre du rohâ des Français, un homme aimable, spirituel, instruit, qui jouit

d'un grand crédit à la cour, et qui a su mettre du ~~foi~~ dans ses bottes?

— Est-ce que le crédit, l'instruction, l'esprit, et un portefeuille suffisent pour le bonheur d'un mariage.

— Je vous avoue que je comprends encore moins.

— Ce n'est pas ma faute. Je vais tâcher de mieux m'expliquer.

— J'écoute.

— Vous saurez donc que l'hiver dernier (c'était, je crois, pendant le carnaval), je me trouvais au rocher de Cancale, où je déjeûnais avec un ami. A peine avions-nous ingurgité la première huître, que nous vîmes entrer un homme long et fluet, suivi d'une grande et belle dame, et d'un petit être au nez crochu, à la figure ronde. Ils se dirigèrent rapidement vers l'escalier qui mène aux cabinets particuliers, où il était facile de juger que les attendait un déjeûner commandé d'avance. Quelle que fut la vitesse avec laquelle ils traversèrent la salle, j'eus cependant le temps de reconnaître dans le petit homme, M. Thiers, — dans la belle dame, l'une des plus jolies cantatrices de l'Opéra, — dans le grand fluet, un auteur bien connu où la division des beaux-arts est dans les coulisses de la rue Lepelletier. « Pardieu, fis-je, il paraît que l'*horizon politique* s'éclaire, puisque le bras droit de l'ordre de chose trouve le temps de venir ouvrir une conférence et une douzaine d'huîtres, pour son propre compte au rocher de Cancale. »

Une heure après, je vis sortir l'auteur: il était seul « Bien, fis-je encore! C'est d'un subordonné fidèle et d'un ami complaisant. »

J'attendis vainement une heure encore; la porte du cabinet particulier ne s'ouvrait point, j'ouvris alors celle de la rue.

Le lendemain je rencontrais la cantatrice à l'Opéra: « Charmante Isolier, lui dis-je, je vous dois un compliment. C... vous a conduite dimanche sur un théâtre où, sans doute, vous avez été accueillie comme vous l'êtes toujours ici. — Ne m'en parlez pas, me répondit-elle: il ne m'a jamais donné de rôle plus ingrat et qui dût avoir un plus piteux dénouement. »

Je compris; et, de fait, bientôt il ne fut bruit, dans les coulisses, que de l'issue de cette conférence qui accusait si hautement l'impuissance d'une partie notable du système du 11 octobre. — Comprenez-vous aussi maintenant?

— A merveille! mais il est probable que la future n'en sait rien. D'ailleurs, c'est le devoir d'une fille soumise de se sacrifier pour l'auteur de ses jours.

— C'est moi maintenant qui ne comprends pas.

A l'occasion de ce mariage, S. M. a promis d'élèver M. Dosne à la pairie.

Eh bien, dans ce cas, il est à croire qu'à moins de l'aide du St-Esprit, M. Dosne doit être le seul que cette union rendra pair.

— C'est bien mauvais!

— Vous avez raison: je ne réussis pas mieux aucalembourg que M. Thiers aux conférences secrètes. Nous aurions grand besoin d'étudier, M. Thiers et moi, chacun en ce qui nous concerne, le précepte du bon La fontaine :

Ne forcez point votre talent;  
Vous ne feriez rien avec grase.

## Le général Romarino.

Notre ville a maintenant dans ses murs le général Romarino et le capitaine *Rochetin*, l'un de ses aides-de-camp. Les brillans souvenirs de l'héroïque guerre de la Pologne suffiront pour immortaliser le souvenir du général; cependant nous sommes d'autant plus heureux de trouver cette occasion de le faire mieux connaître à nos concitoyens, que sa conduite, pendant l'année qui vient de s'écouler, a donné lieu à diverses interprétations qui, nous croyons pouvoir l'assurer, s'éloignaient toutes de la vérité.

Né à Gênes, alors que cette ville était française, Romarino vint de fort bonne heure servir son pays, en se faisant soldat. Il fit la malheureuse campagne de Russie; et il avait 23 ans lorsqu'il combattit comme chef d'escadron de la garde à cette journée, trois fois malheureuse, dont les Français ne parlent pas sans un profond sentiment de tristesse, à la bataille de Waterloo!... — Rentré dans sa ville natale, il fut, en 1821, l'un des plus ardents promoteurs de la révolution sardo-italienne, et pour dérober sa tête à la hache des tyrans, il lui fallut fuire en France. — Lorsqu'au mois de septembre 1830, la révolution polonaise fut opérée, Romarino reçut du comité polonais de Paris au nom de la France, liée alors par l'astuce satanique de ses gouvernans, l'honorables mission de secourir nos frères de Pologne!.. Il partit, et lorsqu'après cette longue et horrible catastrophe, qui se termina par la prise de Varsovie, il revint en France, l'accueil que lui firent les départemens de l'Est, et les persécutions qu'il éprouva aussitôt de la part du pouvoir, prouvent que la nation devait être contente de son fils!.. A Paris, le général ne cessait de rêver à des idées d'affranchissement, quand un nouveau fait politique sembla devoir lui fournir une occasion de se consacrer encore à la conquête de la liberté!... Il ne vit dans la question du Portugal, ni Don Pedro, ni Don Miguel, ni Dona Maria, il ne considéra que le pays qui faisait entendre des cris d'indépendance et de liberté et auquel il voulut porter secours. Accompagné d'un certain nombre de Polonais, il se rendit en Portugal, mais l'esprit despote de Don Pedro se dessinait déjà; celui-ci devina dans le général Romarino plutôt un ennemi qu'un ami, et lui fit défendre de débarquer. L'énergie du général triompha du mauvais vouloir du Régent; tous ceux qu'il avait amenés furent avantageusement placés; puis, n'ayant plus rien à faire sur cette terre, déjà asservie par un nouveau tyran, il se rembarqua immédiatement pour Londres, d'où il revint à Paris. — On le voit, pour être encore courte, c'est une vie fort belle et fort bien remplie!... — Le général Romarino est devenu, comme il le dit lui-même, tout-à-fait cosmopolite. Il se recrée par des voyages continuels.

### BANQUETS. — M. GARNIER-PAGÈS.

M. Garnier-Pagès, pendant son séjour à Lyon, a visité plusieurs sociétés populaires, et partout sa présence a excité les plus vives sympathies, partout les prolétaires ont accueilli avec enthousiasme le député qui s'est proclamé leur défenseur, dont l'éloquence a habillé la tribune aux doctrines républicaines, et dont nous attendons plus encore!.....

Samedi soir, en dépit de la police, la société des

hommes libres l'a reçu dans une réunion d'environ ce de ses membres, et dimanche M. Garnier-Pagès a été convié à un banquet donné par la société du *Progrès*, auquel assistaient plus de 400 souscripteurs. Le président était le citoyen Blanc, teneur de livres; le vice-président, le citoyen Dupont, négociant. Des députations des Sociétés de la *Liberté de la Presse*, des *Hommes libres* et des *Droits de l'Homme et du Citoyen* s'étaient empressées de répondre à l'invitation de leurs frères du *Progrès*.

L'ordre le plus parfait, la fraternité la plus sincère ont régné dans cette réunion républicaine. Nous aurions voulu que les toasts énergiques qui ont été portés, que les vœux formés avec tant de sincérité et de pureté d'intention pour la gloire et le bonheur de la patrie eussent pu parvenir jusqu'aux aristocratiques oreilles du juste-milieu si dédaigneux pour tout ce qui est peuple, il aurait peut-être appris tout ce qu'il y a de courage et de dévouement dans ces ames brûlantes, dans ces esprits malheureusement incultes, et tout ce qu'on peut en attendre pour l'avenir.

Ils auraient entendu nos doctrines annoncées avec une simplicité énergique qu'on ne trouve que dans la bouche du peuple; certes, il faut qu'un gouvernant pèse bien sur une nation, qu'il la blesse bien profondément pour soulever ainsi contre lui tant de haine et d'indignation dans des hommes probes et généreux.

M. Garnier-Pagès a, pour ainsi dire, accueilli, dans une vive et brillante allocution, le feu sacré qui nous animait tous. Interrrompu plusieurs fois par les bravos de l'assemblée, il a formulé ses principes avec la précision et la chaleur qu'on lui connaît.

Une collecte en faveur des Polonais a été faite d'après la proposition du citoyen Reverchon; elle a produit 76 fr. 25 c.

L'aide-de-camp du général Romarino, français, mais polonais par adoption, et qui avait assisté au banquet, a, par quelques paroles touchantes, témoigné sa reconnaissance au nom de ses compatriotes.

### SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE

DE 22,000 FRANCS

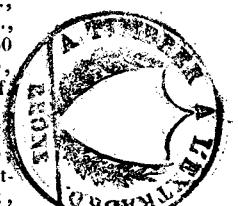
*A laquelle la TRIBUNE a été condamnée.*

*Liste n° 1, recueillie par le citoyen Pivot.*

Pivot, rép., 1 fr. 30 c. Badin, rép., 1 fr. Victor, rép., 1 fr. Revenon, rép., 1 fr. Roche, rép., 5 fr. Chavan, rép., 3 fr. Payet, rép., 1 fr. Alexandre Dumont, rép., 1 fr. Rozet cadet, rép., 2 fr. P., canonnier de l'ex-garde nationale, rép., 1 fr. Un officier en activité, rép., 1 fr. Béroud, rép., 1 fr. Un rép., 50 c. Bros, médecin, ex-chirurgien du 5<sup>me</sup> de ligne, rép., 3 fr. Une républicaine, ayant le caractère d'un HOMME, 1 fr. Un rép., 50 c. F. Ginder, rép., 50 c. G....., rép., 1 fr. 50 c. Ray, rép., 3 fr. Rozet fils, rép., 1 fr. Ducer, rép., 1 fr. Doumain, rép., 1 fr. Simon, rép., 50 c. Chambeyron, rép., 1 fr. 50 c. Pelissier, rép., 50 c. Jamon, rép.; guerre à mort aux assassins de la Pologne, 50 c. Babier, rép., 50 c. Citoyenne Faure, rép., 50 c. Meunier, rép., 50 c. F....., rép., 50 c. Un boucher, rép., 1 fr. P..., rép., 50 c. Anonyme, rép., 2 fr. L. G., rép., 1 fr. Combet, rép., 25 c. Charcutier, rép., 50 c. Potier, décoré de juillet, rép., 50 c. Un rép., 25 c. Jeanne, 2 fr. Hugonon, rép., 50 c. Une accoucheuse, rép., 1 f. Total, 47 f.

*Liste n° 79, recueillie par le citoyen Reymond.*

Grand-Clement, rép. pacifique, rue Tupin, n. 6, 25 c. Anonyme, rép. pacifique, 10 c. Ronchet, bonnetier, rép. pacifique, rue Port-Charlet, n. 3, 25 c. V. Rémond, prolétaire, rue Port-Charlet, n. 3, 25 c. Total, 85 c.



L'abondance des matières nous ayant empêché de parler d'une brochure St-Simonienne de M. Pol Justus, nous nous empressons, quoique nous ne partagions pas ses opinions, d'insérer la lettre suivante, qui nous a été adressée par l'auteur, elle explique mieux sa pensée que nous l'aurions pu faire dans un compte-rendu.

## A Monsieur le rédacteur du *Précuseur*.

Monsieur,

Que la presse me mordre ou me caresse personnellement, je laisserai faire : mais en face du sentiment social qui m'anime..., la *liberté des femmes*, votre numéro du 26 me fournit des observations trop graves pour que je puisse me taire.

J'ai esquissé des souffrances de femmes; la souffrance s'éprouve, se sent plus encore qu'elle se comprend ou se discute : vous n'avez cherché qu'à me comprendre, aussi n'avez-vous pas réussi.

Vous me demandez si je veux que l'on ajoute quelqu'article au code civil; y songez-vous, monsieur? Le code civil tout mûre seulement! Voulez-vous savoir ce que j'en pense?

Un jour les femmes en feront un éclatant auto-da-fé, et s'il en reste un exemplaire, conservé précieusement dans nos musées d'antiquaillerie, il ira grossir le nombre de ces curiosités scénaires dont on admire le monstrueux squelette en se demandant et quand et comment ces phénomènes ont pu exister.

Vous demandez si je veux que les femmes soient admissibles à des emplois, autres que les bureaux de tabac et de loterie?

Monsieur, vous, républicain, vous avez dû souvent, ainsi que tous les hommes avancés, tonner contre ces deux immoralités : *octroi, loterie*.... Mais quoi! est-ce par hasard que ces deux vampiriques immoralités, qui succèdent continuellement et l'argent et le pain du pauvre peuple, devraient selon vous subsister long-temps encore?... Je crois, monsieur, que, dans votre conviction républicaine, vous vous étiez dit : « Non!!! » Si le point d'exclamation, que vous n'aimez pas, est parfois un signe de surprise et de douleur, ne soyez pas étonné qu'ici j'en aie mis plusieurs.

Vous me sommez, monsieur le rédacteur, de dire en français ce que je veux pour les femmes; pour le moment, peu de chose.

Je veux que les hommes cessent de faire pleuvoir sur les femmes d'insultantes bordées de dédains et de mépris. Je veux qu'elles soient libres de toute loi, de tout jugement qui ne seraient que mères. Je désire ardemment aujourd'hui que partout s'irruent ces mots électriques : « Droits de l'homme, comité de la société des droits du citoyen, » on sente à ces mots répondre ceux-ci : « Droits de la femme, comité de la société des droits de la femme. »

Voila mon français, monsieur; je crois que beaucoup d'hommes ne pourront ou ne voudront y rien comprendre.

Mais, ce français-là, que les femmes le sentent; il suffit.

Agréez, etc.

Pol Justus.

P.-S. Dans la même feuille, où vous affectez de traiter les femmes si cavalièrement, je trouve deux nouvelles que vous narrez comme cela sec et froid; elles m'ont fait frémir, à moi.

Un porte-faix faisant acte de brutalité sur une fille publique, et un officier sur une pauvre fille de 4 ans.

Réfléchissez, monsieur, je vous en supplie, et peut-être alors comprendrez-vous.

## EXTÉRIEUR.

**PORTUGAL.** — Le 10 octobre, l'armée de don Pedro est sortie de Lisbonne pour aller attaquer les miguelistes. Après un combat de cinq heures, elle est parvenue à les chasser de leurs positions et à les faire battre en retraite. Le 11 et le 12, la lutte a été continuée, la victoire restant toujours aux pédristes.

**ITALIE.** — L'Autriche craint plus que jamais de se voir ravir la domination de l'Italie; elle redouble de soins pour arrêter, dans ce pays, la propagation des idées de liberté. Par ses ordres, de nouveaux corps de troupes sont allés garnir les villes italiennes; Les universités de Bologne et de Turin sont fermées; les professeurs de l'université de Pise sont soumis à la plus stricte surveillance: des mesures de police de la plus rigoureuse sévérité, ont été prises.

**ESPAGNE.** — La mort de Santos-Ladron, l'un des chefs insurgés, arrêté et fusillé par des troupes de la reine, a ranimé le courage des partisans de don Carlos au lieu de l'abattre. La Navarre toute entière est soulevée. Des lettres de Bayonne annoncent qu'une partie des Asturias et de l'Arragon a pris part à l'insurrection. Une garnison de 2,000 hommes contient encore Pamplone; mais on craint à chaque instant que cette place ne soit bloquée par l'effet du soulèvement des villages environnans.

## Nouvelles.

Des lettres venues de Francfort assurent qu'à la réception de la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, le gouvernement Prussien a changé sa politique à l'égard de la Hollande, et ordonné le rappel immédiat de son représentant à la Haye. — M. Charles Nodier vient d'être nommé membre de l'Académie française. — Le progrès con-

tinue à marcher en Allemagne; l'assemblée des états de Cassel vient de décréter à l'unanimité l'émancipation politique des juifs. — Le roi et la reine des Belges doivent être arrivés à Paris dimanche dernier. Notre royauté citoyenne veut leur donner de grandes fêtes, mais qu'il lui en coûte un sou. On a, en conséquence, insinué au conseil municipal de voter les fonds nécessaires pour un bal splendide, mais on n'a pas réussi. On prend maintenant le parti de faire faire une souscription par les bons de la garde nationale.

## Grand-Théâtre.

Mercredi, 30 octobre, au bénéfice de M. LECOMTE: *Ludou*, opéra nouveau en 2 actes; la reprise des *Trois Quartiers*, comédie en 3 actes; *Un Uivertissement* nouveau, où la bénéficiaire recevra le prix dû à son beau talent, à sa grâce et à son zèle.

M. LECOMTE n'est pas de ces artistes qui pensent que des marques de bienveillance suffisent au public pour l'attirer; aussi, elle varie son spectacle. Dans les entr'actes,

M. BROD, premier haut-bois de l'Académie royale de Musique, exécutera un solo;

M. CHERBLANC, premier prix du Conservatoire, premier violon de l'Académie royale de Musique, un concert;

M. LUDGINI, un concerto de trompette;

Et LE NAIN DE SUNDERWALD, les exercices de *Wamba*.

Voilà des auxiliaires qui porteront leur part au bénéfice de M. Lecoste, car assurément il sera difficile d'assister à une représentation plus variée et plus brillante que celle de notre artiste chérissée.

A nous autres amateurs le devoir d'assister au nombre des spectateurs, qui applaudiront cette excellente artiste.

GLANE.

Depuis la mort du duc de Bourbon, la monarchie montre distinctement la corde.

— Il y a long-temps que l'on parle des *forts détachés*, ligés des tâches.

— Don Miguel, se trouvant sans place, vient d'écrire à son cousin pour lui demander celle de bourreau de Paris; il l'obtiendra, car il a des protections, d'excellents certificats, et qu'il sait faire chevaux qu'il se gâta la main.

— Compositeurs imprudens, voyez ce que peut le changement d'une lettre. On lisait hier, dans un journal ministériel, la *rapacité* de M. Thiers, pour la *capacité*. Ce journal est menacé de perdre sa subvention.

— Ils ont beau protéger les prêtres et affecter des sentiments religieux, cela ne nous empêchera pas d'avoir un gouvernement sans *foi*, qui nous ôte l'*espérance*, et qui voudrait bien nous réduire à la *charité*.

— Midas avait des mains qui changeaient tout en or: Humann, ah! pourquoi donc n'en as-tu de pareilles?

Pour l'état éprouvé ce serait un trésor?

Mais, hélas! de Midas tu n'as que les oreilles.

— En apprenant qu'on allait appliquer l'éclairage par le gaz aux bureaux de la mairie, MM. Prat et Vachon-Imbert se sont écriés: *Enfin nous allons être éclairés!*

— Depuis que M. d'Argout est au ministère, on dit que le gouvernement met son nez partout.

— Juvénal raconte que les lits des premiers Romains avaient au chevet d'airain représentant une tête d'âne. — On peut voir au chevet de nos hommes d'état, des têtes d'âne au front d'airain.

— Savez-vous pourquoi Jérémie

A tant pleuré durant sa vie?

C'est qu'alors il prophétisait

Qu'un jour Dutouquet régnerait.

## VENTES FORCÉES.

Mercredi trente octobre, à 9 heures du matin, sur la place Nizier de cette ville, il sera procédé à la vente, à l'encheré et au comptant de divers effets saisis, consistant en glaces, commodes, secrétaires, tables, chaises, vaisselle, etc.

Jeudi trente-un octobre, à 9 heures du matin, sur la place du Collège de cette ville, il sera procédé à la vente, à l'encheré et au comptant, de divers effets, saisis, tels que : Glaces, tables, commodes, poêles, linge, vaisselle, etc.

## GAND,

FACTEUR d'orgues à Touches et à Cylindres, orgues portatives à chantor et serinettes, change les airs et les rétablit à neuf, organise les pianos et les vielles. Tous ces ouvrages étant faits par lui, assure la garantie à des prix très modérés.

Rue Ecorche-Bœuf, n. 27, au 2<sup>me</sup>.

J. FERTON, *fan des gérans.*